



Primo demandeur
 Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques, «Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques »,
 Catégorie « opérateur ».

Public ciblé :

Toute personne (salariés agricoles, salariés ou entrepreneurs applicateurs de produits) qui manipule, applique des produits phytopharmaceutiques doit être en possession d'un Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques spécifique à son activité. Ce certificat n'autorise que l'application des produits. L'achat des dits produits est réglementé par un certificat individuel « Décideur ». L'obtention du certificat pour exercer ces activités est obligatoire depuis le 1er juillet 2015.

Pré requis :

Lecture et écriture en langue française
 Utilisation basique de l'outil informatique

Effectif par session :

De 6 personnes minimum à 14 personnes maximum

Durée :

2 jours

Tarifs :

320 € pour une personne pour les 2 jours.
 Nous consulter pour les tarifs groupe (à partir de 6 personnes)

Frais pédagogiques éventuels :

Aucun

Modalités d'alternance :

Pas d'alternance

Délai d'accès à l'action de formation :

2 mois sous réserve du nombre de personnes

Objectifs visés :

Obtention du Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques : Catégorie « Opérateur ».

Contenu de formation :

3 jours de théorie, in situ.

Acquisition ou consolidation, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, de connaissances :

- en matière de réglementation,
- de prévention des risques pour la santé,
- de prévention des risques pour l'environnement et de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires.

Selon vos besoins, l'accent sera mis sur:

- des typologies de produits spécifiques à votre activité.
- des pratiques (techniques de vente, recherches de produits « phyto-responsables »)
- la mise en avant de méthodes alternatives.

Modalités pédagogiques :

En présentiel, au laboratoire de biologie ou de chimie et/ou en salle informatique.

Apports théoriques avec des supports variés (powerpoint (vus, commentés, remis et envoyés), cours en ligne, livret stagiaire remis et envoyé, exercices, qcm, bibliothèques en ligne, plaquettes...): Cadre réglementaire français : lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes : plan Ecophyto.

Etude de situations spécifiques

Évaluation des risques en fonction de certaines problématiques liées au métier

Raisonner une intervention en fonction d'une activité

Effectuer les calculs de doses et comparaisons

Travailler sur la lecture des étiquettes

Renforcement de la réglementation aux niveaux régional & national gestion des déchets et des éventuels accidents)

Analyse de pratiques et prévention

Présentation des risques, des EPI, des réglages de machines,

Etudes de nouvelles techniques

